Schéma du réaménagement des effectifs

SM détermine qu'un RE est requis

Un RE se produit quand len sous-ministre décide que les services d'un ou plusieurs employés ne seront plus nécessaires pour l'une des raisons suivantes : manque de travail; suppression d'une fonction; réinstallation d'une unité de travail; ou une diversification des modes d'exécution

L'APASE est notifiée

Des notifications écrites officielles doivent être envoyées au chef du Secrétariat du Conseil du Trésor et aux chefs des syndicats nationaux, tel que l'APASE.

L'annonce aux employés

Les gestionnaires annoncent aux employés que le ministère se trouve dans une situation de réaménagement des effectifs.

Avis aux employés touchés

Un employé indéterminé reçoit un avis indiquant que ses services **peuvent** ne plus être requis.

Programme de départ volontaire

Si un programme de départ volontaire est établi, un employé peut choisir de quitter volontairement la fonction publique en choisissant l'une des mesures de soutien à la transition parmi les options B, C(i) ou C(ii).

SMPMD

Le processus de sélection aux fins de maintien en poste ou de mise en disponibilité (SMPMD) est similaire à un processus de nomination. Les gestionnaires évaluent les employés en fonction de critères de sélection et de mérite pour prendre leur décision.

Avis aux employés optants

Les employés sont avisés par écrit que leurs services ne sont plus nécessaires et on les informes de leurs droits. Ils peuvent se voir offrir soit une garantie d'offre d'emploi raisonnable (GOER), soit 120 jours pour choisir entre 3 options.

Processus d'échange des postes

Les employés optants ou excédentaires (ayant choisi l'option A), qui souhaitent demeurer dans la fonction publique, échangent leur poste avec des employés non touchés (les remplaçeants) disposés à quitter avec une mesure de soutien à la transition.

Sélection des options

Les employés optants ont 120 jours pour choisir entre les options A, B, C(i) ou c(ii). Pour plus d'informations, consultez la directive sur le réaménagement des effectifs du CNM.

Priorité des excédents/ Procédure de départ

Une fois que les employés dont les postes ne sont pas maintenus ont choisi une option, ils seront ajoutés au système de gestion de l'information sur les priorités de la Commission de la fonction publique ou quitteront la fonction publique.

THE PROFESSIONAL ASSOCIATION OF FOREIGN SERVICE OFFICERS
L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR